

FACTURE

HECTARE SAS
75 ZI, Les Portes Dominitiennes - R113
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Caissargues, le 29 Septembre 2023

Références

V/réf : Commande 010/05/2020
Offre ABH : Mai 2020
Suivi ABH : Christophe JEAN

Affaire : Création d'un lotissement de 44 lots
Commune de REDESSAN

Etude : mission MOE

Facture n° 23/09/083	Montant Euro H.T.
Montant global mission ABH :	55 000,00€
1. situation n° 17 : 75 % Obtention certificat non contestation	52 800,00€
2. A déduire :	
→ Situation précédente : facture 23/06/052	50 600,00€
Total H.T.	2 200,00 €

Total H.T.	2 200,00 €
TVA 20 %	440,00 €
Total T.T.C	2 640,00 €

NET A PAYER :
2 640,00 €

N° TVA intracommunautaire : FR 82418868204

La présente facture est arrêtée à la somme de **Deux mille six cent quarante euros**, Toutes Taxes Comprises.

Vous remerciant de votre confiance, **règlement sous 30 jours** par VIR bancaire, à l'ordre d' ABH, dont R.I.B ci-dessous.

Frédéric CHARRIER.
Gérant ABH

ABH
ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
Zone Euro 2000
8, Rue Grande Terre
30132 CAISSARGUES
Tél. 04 66 04 04 08
Fax 04 66 04 04 19
SIRET Nîmes B 418 686 204
SIRET 418 686 204 00029 - CAISSARGUES B

Bon pour accord Jérôme

18 AVR. 2024

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte

CR LANGUEDOC
NIMES VILLE ACTIVE
Tél. 0466769160 Fax. 0466290912

04/01/2023
00416

Intitulé du compte

SARL A.B.H
ENVIRONNEMENT
ZONE EURO 2000
8 RUE DE LA GRAND TERRE
30132 CAISSARGUES

Domiciliation

Code banque
13506

Code guichet
10000

Numéro de compte
07163657001

Clé RIB
40

IBAN

Code BIC (Bank Identification code) - code SWIFT

FR76 1350 6100 0007 1636 5700 140
AGRIFRPP835

Agence de Nîmes
8, rue de la Grande Terre
Zone Euro 2000
30 132 Caissargues

Tél : 04 66 04 04 08
Fax : 04 66 04 04 19

Courriel : contact@abhenv.fr
Web : www.abhenv.fr

SARL au capital de 16 500 Euros
RCS Nîmes B 418 686 204
SIRET 418 686 204 00029
NAF 742C

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €